



MONSEIGNEUR DE LAVAL TRAVERSE L'OcéAN À QUATRE REPRISSES POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

L'activité pastorale déployée par Mgr de Laval dans les territoires confiés à ses soins nous remplit d'admiration tant elle nous apparaît inspirée par un zèle et un courage exceptionnels. Nul obstacle ne parvient à arrêter François de Laval. Diligent dans la proclamation de l'Évangile, il se révèle d'une intrépidité sans faiblesse dans la défense des intérêts de l'Église et de ceux des fidèles dont il a la responsabilité.

C'est ainsi qu'il fait, à quatre reprises, le voyage en France afin de solliciter le concours du roi pour assurer le règlement des graves problèmes qu'il rencontre.

On a du mal à se représenter aujourd'hui les difficultés d'une traversée en Europe au XVII^e siècle. Affronter les caprices de l'océan à bord des bateaux de l'époque n'allait pas sans péril. On pouvait être retenu plusieurs mois sur une mer parfois déchaînée. Quant aux conditions de vie sur ces navires, elles émeuvent notre sensibilité. Les passagers, entassés dans les entreponts bas et mal aérés, manquaient du plus élémentaire confort. Sans grand souci d'hygiène, on vivait ainsi dans une promiscuité gênante. La nourriture était grossière, assez peu variée, souvent insuffisante. Dans de telles conditions, les risques de voir se déclarer des épidémies étaient constants. Plusieurs étaient malades; quelques-uns succombaient.

Quand Mgr de Laval décide de s'embarquer pour la France, ce ne peut être que pour des raisons impérieuses. S'il accepte d'affronter dangers et incommodités, c'est seulement dans un but apostolique: la gloire de Dieu, le salut des âmes, le bien de l'Église confiée à ses soins.

C'est à l'été 1662 que Mgr de Laval prend le parti de traverser en France pour la première fois.

La colonie est alors en proie au découragement le plus sombre. Depuis quelques années déjà, les colons français et les Indiens convertis vivent dans la crainte constante des Iroquois. On n'est plus en sécurité pour cultiver la terre, et les récoltes risquent toujours d'être détruites par les incursions sans cesse menaçantes de ces tribus hostiles. On vit dans la terreur et beaucoup songent à rentrer en France, abandonnant tout espoir d'établir ici une colonie florissante.

Déjà plus canadien que français, comme on l'a si bien dit, Mgr de Laval résiste énergiquement aux sentiments pessimistes qui animent à ce moment la population. Il décide donc de se rendre lui-même auprès du roi. Louis XIV, qui lui a toujours témoigné beaucoup d'estime et d'admiration, l'accueille fort chaleureusement.





Selon des ententes remontant à 1628, c'est la Compagnie des Cent-Associés qui, en retour du privilège exclusif de la traite des fourrures, devait assurer la protection du territoire. Mais, faute de ressources, cette compagnie ne pouvait remplir ses engagements, si bien que la colonie se trouvait sans défense devant l'Iroquois. Elle languissait.

C'est à la suite de ce premier voyage de Mgr de Laval en France que la colonie devait passer directement sous le gouvernement du roi qui établit alors le Conseil souverain pour en assurer l'administration. Le roi décidait en outre d'envoyer des renforts suffisants pour protéger la Nouvelle-France contre les redoutables Iroquois. Sans doute d'autres ont-ils influencé Louis XIV dans les décisions prises alors. Mais les observations de Mgr de Laval semblent avoir été décisives sur les résolutions royales. Grâce à lui, la Cour connaissait mieux les problèmes qui

menaçaient l'existence de la jeune colonie. Par ses interventions éclairées, il avait également permis au roi de jeter les bases d'un gouvernement mieux adapté, plus efficace, plus en mesure de répondre aux besoins du pays.

C'est aussi au cours de ce voyage que Mgr de Laval se préoccupe de jeter les bases de son Séminaire qui sera fondé en 1663.

En 1671, François de Laval s'embarque à nouveau pour la France. Cette fois, c'est son autorité comme pasteur de la colonie qu'il s'en va défendre. Depuis 1658, Mgr de Laval n'avait que le titre de vicaire apostolique. Ce statut le plaçait dans une situation inconfortable en face des gouverneurs et des officiers civils jaloux de l'influence de l'Église et toujours prêts à lui disputer ses droits. On prétendait qu'il ne jouissait pas de tous les pouvoirs d'un évêque. En un mot, on contestait son autorité.





Avant de nommer un évêque en titre à Québec, Rome voulait s'assurer qu'il n'y aurait pas d'ingérence de la Cour de France dans les affaires religieuses du nouveau diocèse. Alors que Paris souhaitait rattacher le siège de Québec à un diocèse français, Rome entendait voir relever directement du Saint-Siège le futur diocèse. C'est la position de Rome que Mgr de Laval veut alors faire prévaloir auprès du roi. Il parvient à convaincre Louis XIV de la sagesse des exigences romaines, si bien qu'en 1674, Québec devient le siège d'un diocèse sans dépendre d'aucun évêché de France.

Encore ici, c'est le bien de l'Église et le zèle pastoral qui avaient guidé Mgr de Laval dans ces démarches pénibles et laborieuses. S'il apportait beaucoup d'ardeur dans sa requête au roi, ce n'était pas dans un but personnel, mais bien pour affirmer son autorité comme évêque, et être en mesure d'accomplir les devoirs de sa tâche sans avoir constamment à soutenir d'éprouvantes querelles de juridiction.

Puis, en 1678, Mgr de Laval traverse les mers pour une troisième fois.

Dès son premier voyage, il avait tenu à s'assurer que ses positions concernant la traite de l'eau-de-vie étaient bien reçues de Paris. Mais jamais Mgr de Laval n'avait pu vraiment obtenir la collaboration des autorités civiles de la Nouvelle-France dans cette affaire. Avec les années, la situation n'avait fait que se détériorer. Frontenac et Talon voulaient la liberté absolue du commerce de l'eau-de-vie. Par

cette politique, c'est tout le travail d'évangélisation et de civilisation des missionnaires auprès des peuplades de l'Amérique du Nord qui risquait d'être anéanti. L'alcool était la cause de désordres inouïs au sein des populations indigènes. Hommes, femmes et enfants s'enivraient parfois pendant des semaines entières et s'adonnaient à toutes les abominations.

Craignant que le gouverneur et l'intendant n'obtiennent gain de cause à la Cour, Mgr de Laval décide de passer lui-même en France et de s'adresser directement au roi pour obtenir son appui.

On ne peut qu'admirer l'énergie déployée par l'évêque implorant la pitié du monarque pour les pauvres Indiens. Même s'il sait s'exposer au mépris et à la haine de ceux pour qui l'exploitation du vice prenait le pas sur toute autre considération, Mgr de Laval veut sauver les vieilles nations américaines de l'anéantissement et soustraire tout son troupeau à une déchéance morale affligeante.

Heureusement, devant les représentations fermes et clairvoyantes de l'évêque, le roi comprend l'étendue du mal et il fait parvenir à Frontenac une ordonnance interdisant aux colons français de porter dans les bois et les habitations des indigènes des boissons enivrantes. Dans ce combat, Mgr de Laval était allé à la limite de ce qu'il pouvait faire.





Toutes ces années de labeurs incessants avaient fini par miner sa santé. Mgr de Laval se juge alors incapable de poursuivre sa tâche d'évêque.

En 1684, il décide de passer une autre fois en Europe pour assurer sa succession après avoir présenté sa démission au pape et au roi. Connaissant très exactement les besoins de la colonie et de la jeune Église dont il était le pasteur depuis 1659, il veut proposer au roi un successeur que Rome nommerait sur le siège de Québec. C'est l'abbé de St-Vallier qui est alors pressenti. D'une piété reconnue, de haute naissance, proche de la Cour, cet aumônier du roi semblait donner toutes les assurances d'un bon choix.

Son successeur désigné, Mgr de Laval demeure encore évêque de Québec jusqu'en 1688, date de la consécration épiscopale de Mgr de St-Vallier.

Le plus grand bonheur de Mgr de Laval fut de revenir au Canada pour y finir ses jours au milieu de son peuple.

Les vertus du vénérable évêque et ses sages entreprises, ses longs et ses patients travaux, son amour sincère pour la population du Canada le rendaient cher à tous les habitants du pays. Sachant auprès d'eux celui qui les avait aidés à traverser bien des années d'épreuves sans ménager ses efforts pour assurer leur bien-être matériel et leur progrès spirituel, les colons français et les Indiens convertis pouvaient entrevoir maintenant des jours meilleurs. La Providence devait leur conserver Mgr de Laval pendant encore vingt ans.

Jacques Lemieux, ptre

